

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 497 921

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 00580**

(54) Grille de séparation à usages multiples, en particulier pour congélateurs.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 S 3/06 // F 25 D 25/02.

(22) Date de dépôt..... 9 janvier 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 16-7-1982.

(71) Déposant : JUNG Jean-Claude, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Claude Jung.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,  
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

La présente invention concerne le domaine des dispositifs de séparation, en particulier dans des congélateurs, ou analogues, et a pour objet une grille de séparation à usages multiples.

5 Actuellement, les dispositifs de séparation existants sont généralement constitués sous forme de grilles en un seul élément coudé en L, ou encore sous forme de grilles plates pouvant être introduites entre des glissières fixées sur les parois latérales des volumes à compartimenter, en particulier  
10 des congélateurs-coffres.

Cependant, les grilles existantes coudées en L présentent l'inconvénient de ne pouvoir être chargées que du côté de l'aile horizontale, afin d'éviter de se renverser ou d'être déplacées par la charge. En outre, les grilles plates ne per-  
15 mettent pas une adaptation de l'espace au produit à stocker du fait que les glissières de maintien sont disposées à poste fixe sans possibilité de déplacement.

La présente invention a pour but de pallier ces incon- vénients.

20 Elle a, en effet, pour objet une grille de séparation à usages multiples, en particulier pour congélateurs, caractérisée en ce qu'elle est essentiellement constituée par un élément d'appui horizontal muni sur ses bords longitudinaux de deux boucles plates, et par un élément vertical de séparation muni  
25 d'une aile inférieure repliée en L, de faible longueur, dont les extrémités peuvent pénétrer dans les boucles plates de l'élé- ment horizontal pour l'assemblage des deux éléments en vue de leur utilisation.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description  
30 ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dont la figure unique est une vue en perspective de la grille conforme à l'invention.

La grille de séparation à usages multiples, en particu-  
35 lier pour congélateurs, est essentiellement constituée par un élément horizontal 1 d'appui, et par un élément vertical de séparation 2 fixé de manière démontable sur l'élément 1. A cet effet, l'élément 1 est muni sur ses bords longitudinaux 3 de boucles plates 4 dans lesquelles peuvent pénétrer les extrémités

5 d'une aile inférieure 6 repliée en L de l'élément 2, cette aile 6 présentant une faible longueur par rapport à la hauteur de l'élément 2.

L'élément horizontal d'appui 1 présente avantageusement une forme de cadre dont les côtés transversaux 7 sont reliés entre eux par des fils 8, et les boucles plates 4 sont, de préférence, situées d'un côté de l'axe médian, de sorte que la dimension des compartiments à réaliser peut être réglée par le positionnement de l'élément vertical 2, lors de l'assemblage de la grille. En effet, en partant de la position représentée sur la figure du dessin annexé, dans laquelle l'élément 2 s'étend perpendiculairement au milieu de l'élément 1, il suffit de démonter l'élément 2, de le tourner de 180° autour de son axe vertical et de le remonter sur l'élément 1 pour déterminer une autre partition de l'élément 1, et ainsi une autre partition des volumes dans l'enceinte de stockage.

L'élément 2 peut être constitué par un treillage métallique éventuellement muni d'un revêtement en matière synthétique, ou par un treillage en matière synthétique rigide moulée et éventuellement renforcé de fibres de verre, ou encore sous forme d'une plaque rigide pleine, l'aile recourbée étant alors munie à ses extrémités de plots de fixation dans les boucles plates, tandis que l'élément 2 présente des bords longitudinaux élastiquement déformables pour permettre l'assemblage des éléments.

Selon une variante de réalisation de l'invention, non représentée au dessin annexé, chaque boucle plate 4 peut être remplacée par deux crochets opposés par leur pointe.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser une grille de séparation adaptable au volume des produits à stocker et présentant une résistance parfaite au renversement ou au glissement sous l'effet de la charge. En outre, en position démontée de la grille, les deux éléments peuvent être stockés sous un très faible encombrement.

La grille de séparation selon l'invention peut être appliquée aussi bien comme séparation pour les produits dans des congélateurs, que comme dispositifs de séparation de linge dans des armoires, de livres sur des rayons, ou autres.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de

réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

## - R E V E N D I C A T I O N S -

1. Grille de séparation à usages multiples, en particulier pour congélateurs, caractérisée en ce qu'elle est essentiellement constituée par un élément d'appui horizontal (1) muni sur ses bords longitudinaux (3) de deux boucles plates (4), et par un élément vertical de séparation (2) muni d'une aile inférieure (6) repliée en L, de faible longueur, dont les extrémités (5) peuvent pénétrer dans les boucles plates (4) de l'élément horizontal (1) pour l'assemblage des deux éléments (1, 2), en vue de leur utilisation, ces deux éléments présentant un faible encombrement en position démontée.

2. Grille, suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les boucles plates (4) sont de préférence, situées d'un côté de l'axe médian de l'élément horizontal (1), dont les bords longitudinaux (3) sont élastiquement déformables.

3. Grille, suivant la revendication 1, caractérisée en ce que chaque boucle plate (4) peut être remplacée par deux crochets opposés par leur pointe.

2497921

PL. UNIQUE

